

# Rapport sur les Comptes administratifs 2020



**Conseil Municipal du 29 mars 2021**

# PREAMBULE

L'article L2313-1 du CGCT prévoit une note sur la réalisation des comptes administratifs de la commune présentés, débattus et votés en conseil municipal : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présentation prévue au précédent alinéa **ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires** de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent.

## SOMMAIRE

### 1/ Compte administratif du budget principal

#### 1-1 Section de fonctionnement

##### 1-1.1 Recettes

##### 1-1.2 Dépenses

#### 1-2 Section d'investissement

##### 1-2.1 Recettes

##### 1-2.2 Dépenses

### 2/ Comptes administratifs des budgets annexes

#### 2-1 Budget de la Régie restaurant

#### 2-2 Budget du FRPA

#### 2-3 Budget du FJT

#### 2-4 Budget du Théâtre des Pénitents

# **1/ COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL**

L'analyse du budget principal porte sur l'année 2020 avec comparaison de la prévision budgétaire et de la réalisation. La prévision budgétaire s'entend budget primitif et décisions modificatives de l'année comprises.

## **1-1 Section de fonctionnement**

| <b>FONCTIONNEMENT</b> | <b>Budget primitif</b> | <b>Recettes</b>     | <b>Dépenses</b>     |
|-----------------------|------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Budget Ville</b>   | <b>20 492 000 €</b>    | <b>18 878 968 €</b> | <b>16 635 557 €</b> |

### **1-1-1 Recettes de fonctionnement**

Les recettes totales de fonctionnement s'élèvent à 18 878 968 €. Si l'on neutralise la reprise du résultat de 2019, le montant du budget primitif s'élevait à 17 862 175 €. Par conséquent, les recettes de fonctionnement sont supérieures de 1 016 793 € à la prévision.

| <b>Libellé</b>                 | <b>Budgets<br/>2020</b> | <b>CA 2020</b>      |
|--------------------------------|-------------------------|---------------------|
| <b>RESULTAT FONCTION REPOR</b> | <b>2 629 825 €</b>      |                     |
| <b>REMBOURSE S/REMUNER</b>     | <b>1 330 000 €</b>      | <b>315 367 €</b>    |
| <b>RECETTES TARIFAIRES</b>     | <b>380 000 €</b>        | <b>1 452 963 €</b>  |
| <b>IMPOTS ET TAXES</b>         | <b>10 610 000 €</b>     | <b>11 137 462 €</b> |
| <b>DOTATIONS SUBVENTIONS</b>   | <b>4 528 700 €</b>      | <b>4 803 210 €</b>  |
| <b>LOCATIONS REMB FRAIS</b>    | <b>510 475 €</b>        | <b>608 704 €</b>    |
| <b>PRODUITS FINANCIERS</b>     | <b>0 €</b>              | <b>14 €</b>         |
| <b>CESSIONS ET DIVERS</b>      | <b>503 000 €</b>        | <b>61 633 €</b>     |
| <b>SOUS TOTAL</b>              | <b>20 492 000 €</b>     | <b>18 379 353 €</b> |
| <b>OPERATIONS D'ORDRE</b>      |                         | <b>499 615 €</b>    |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>20 492 000 €</b>     | <b>18 878 968 €</b> |

### **1-1-1-1 Remboursements sur rémunérations**

Une ventilation comptable a modifié le volume de ce chapitre. Les recettes de refacturation des salaires des budgets annexes sont sorties de ce chapitre pour 1 129 281 € (pour être réaffectées en « recettes tarifaires ») ce qui ne permet pas la comparaison.

Ce chapitre comprend deux articles comptables :

- Le compte « 6419 remboursements sur rémunérations » pour 167 284 € comprend les redevances perçues pour les agences postales, les refacturations de personnel au comité des fêtes, à la commune de Champdieu pour la police pluricommunale, la mise à disposition du conservateur du musée aux communes de Saint Just Saint Rambert, Usson et Estivareilles, le demi-poste MJC et divers remboursements.
- Le compte « 6459 remboursements charges de Sécurité Sociale » s'élève à 148 083 €.

### **1-1-1-2 Recettes tarifaires**

Globalement, ce chapitre connaît une hausse importante avec la création d'un article comptable « 70841 Mise à disposition personnel budgets annexes » pour la somme de 1 129 281 € citée ci-dessus.

Les concessions cimetières s'élèvent à 33 148 € pour une prévision de 16 000 €.

Compte tenu de la crise sanitaire, la baisse des fréquentations au musée et au camping a entraîné une diminution des recettes : pour le camping, recettes à 46 385 € (- 1 615 € par rapport à la prévision) et pour le musée, recettes à 4 817 € (- 5 183 € de la prévision). Il est de même avec les publicités dans les magazines municipaux avec des recettes de 8 608 € (- 3 392 €) du fait que deux magazines seulement ont été publiés en 2020 au lieu de trois habituellement.

### **1-1-1-3 Impôts et taxes**

L'ensemble des produits fiscaux s'élève à 11 137 462 €. Les recettes de la taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti sont de 7 764 301 € pour une prévision de 7 387 000 €. Ces produits sont le résultat de la revalorisation des bases et non de l'augmentation des taux.

Il n'y a pas d'évolution de l'attribution de compensation à 2 145 709 €, le FPIC à hauteur de 168 664 € est supérieur de 20 664 € à la prévision.

Les droits de place sont supérieurs de 6 094 € à la prévision et s'établissent à 101 094 €.

Les droits de mutation s'élèvent à 601 472 €, niveau le plus haut jamais atteint.

### **1-1-1-4 Dotations et subventions**

Le chapitre «Dotations-participations» s'élève à 4 803 210 € pour une prévision de 4 530 000 €. Il comprend notamment la Dotation Globale de Fonctionnement détaillée ci-dessous.

| <b>DGF</b>                          | <b>Budget primitif</b> | <b>Recettes</b>    |
|-------------------------------------|------------------------|--------------------|
| <b>Dotation forfaitaire</b>         | <b>1 760 000 €</b>     | <b>1 760 752 €</b> |
| <b>Dotation Solidarité Rurale</b>   | <b>445 000 €</b>       | <b>449 766 €</b>   |
| <b>Dotation Solidarité Urbaine</b>  | <b>605 000 €</b>       | <b>619 114 €</b>   |
| <b>Dotation Nat. de Péréquation</b> | <b>480 000 €</b>       | <b>439 630 €</b>   |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>3 290 000 €</b>     | <b>3 269 262 €</b> |

Parmi les autres composantes de ce chapitre, les subventions pour l'occupation des gymnases de la part de la Région pour 52 532 € et du Département pour 21 568 €.

Les recettes des autres organismes pour 680 307 € regroupent les participations de la CAF, MSA pour les activités du centre de loisirs, activités, périscolaire, crèche et jardins d'enfants et les activités de l'espace jeunes.

Toujours dans ce chapitre, les compensations fiscales de la taxe d'habitation et de la taxe foncière s'élèvent à 493 657 €.

### **1-1-1-5 Locations remboursements de frais**

Il s'agit de l'ensemble des locations perçues par la ville pour un montant de 343 913 € et des recettes de participations des usagers pour 264 791 € (transports scolaires, périscolaire, centre de loisirs, jardins enfants, espace jeunes, indemnités de sinistres...).

### **1-1-1-6 Produits exceptionnels**

Les produits exceptionnels s'élèvent à 61 633 € dont 33 231 € de mises à disposition des locaux P Boulez à LFa pour l'année 2019 (dans le cadre de la convention en lien avec les écoles de musique) et 12 168 € pour les panneaux photovoltaïques de la MJC.

Le chapitre 042, chapitre d'opérations d'ordre, fait l'objet d'une recette de 499 615 € dont 487 215 € de neutralisation des dépenses liées à l'amortissement du fonds de concours voirie.

## **1-1-2 Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses totales de fonctionnement s'élèvent à 16 635 556,85 € et sont bien inférieures à la prévision budgétaire de près de 20 492 000 €.

| <b>Libellé</b>                                | <b>Budgets 2020</b> | <b>CA 2020</b>      |
|-----------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>            | <b>3 000 000 €</b>  | <b>2 821 033 €</b>  |
| <b>CHARGES DE PERSONNEL</b>                   | <b>9 100 000 €</b>  | <b>8 508 641 €</b>  |
| <b>CHARGES DE GESTION COURANTE</b>            | <b>2 651 700 €</b>  | <b>2 516 773 €</b>  |
| <b>CHARGES FINANCIERES</b>                    | <b>155 000 €</b>    | <b>123 212 €</b>    |
| <b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>                | <b>1 042 300 €</b>  | <b>1 042 283 €</b>  |
| <b>SOUS TOTAL</b>                             | <b>15 949 000 €</b> | <b>15 011 942 €</b> |
| <b>OPERATIONS D'ORDRE</b>                     | <b>4 543 000 €</b>  | <b>1 623 615 €</b>  |
| <i>dont virement section d'investissement</i> | <b>2 920 000 €</b>  | <b>950 €</b>        |
| <i>dont dotation aux amortissements</i>       | <b>1 623 000 €</b>  | <b>1 622 665 €</b>  |
| <b>TOTAL</b>                                  | <b>20 492 000 €</b> | <b>16 635 557 €</b> |

### **1-1-2-1 Charges à caractère général**

Le chapitre 011, qui regroupe les frais généraux et impôts, s'élève à 2 821 032,79 € pour une prévision de 3 000 000 €.

L'arrêt ou les réductions d'activités liés à la crise sanitaire ont eu comme conséquence la diminution de plusieurs postes :

- Eau : 98 683 € soit - 18 317 € par rapport à la prévision
- Electricité : 396 704 € soit - 33 296 € par rapport à la prévision
- Chauffage : 229 176 € soit - 84 824 € par rapport à la prévision
- Carburant : 72 182 € soit - 17 818 € par rapport à la prévision
- Produits d'entretien : 30 859 € soit - 9 141 € par rapport à la prévision
- Alimentation (essentiellement l'espace jeunes) : 4 960 € soit - 6 040 € par rapport à la prévision
- Entretien véhicules : 70 046 € soit - 9 954 € par rapport à la prévision

Le poste « Fournitures et petits équipements » pour 239 749 € a subi une nette augmentation avec l'achat de produits liés à la pandémie pour un montant de 155 148 €, sachant qu'une compensation de l'Etat à hauteur de 55 221 € a été comptabilisée en recettes et permet d'atténuer cette dépense supplémentaire.

Les postes locations immobilières et mobilières s'élèvent à 132 957 € et l'ensemble des postes d'entretien (bâtiments, matériels, véhicules, voiries et terrains) à 346 356 € pour une prévision de 368 000 €.

Les dépenses concernant les impôts payés par la collectivité d'un montant total de 102 072 € concernent principalement les taxes foncières pour 58 263 € et la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour 38 965 €.

### **1-1-2-2 Charges de personnel**

Globalement, les dépenses s'élèvent à 8 508 541,50 € pour une prévision de 9 100 000 €. Aucune décision modificative n'est intervenue sur ce chapitre en cours d'année.

La diminution ou l'arrêt de l'activité de certains services avec le non-renouvellement de contrats à durée à déterminée ou l'absence de remplacements avec, en plus, l'incidence des charges patronales, ont eu pour conséquence une diminution des charges de personnel.

Les charges de personnel représentent **51,15 %** des dépenses totales de fonctionnement et 44,36 % des dépenses nettes (diminuées des refacturations aux budgets annexes et au comité des fêtes pour 1 129 281 €).

### **1-1-2-3 Charges de gestion courante**

Les déficits des budgets annexes ont été payés en dessous de la somme prévue (695 000 €), soit 678 000 € avec :

- FJT : 200 000 €
  - Théâtre : 450 000 €
  - FRPA : 6 000 €
  - REGIE : 22 000 €
- 678 000 €**

Les indemnités des élus et les charges s'élèvent à 223 451 € et les pertes s/créances sont de 16 697 € et concernent principalement les impayés du budget de l'eau (16 455 €) qui seront refacturés en 2021 à LFa.

La subvention d'équilibre versée au budget du CCAS s'élève à 170 000 € et reste dans la prévision inscrite de 180 000 €.

Les subventions aux associations s'élèvent à 1 367 191 € pour une prévision de 1 455 000 € sachant qu'un certain nombre d'entre elles a renoncé à percevoir leur subvention. Dans le même temps, un soutien aux commerçants a été effectué par le biais de la subvention versée à l'association des commerçants, Montbrison Mes Boutiks à hauteur de 58 904 €.

### **1-1-2-4 Charges financières**

Leur montant est de 123 212 € et concernent uniquement les intérêts d'emprunts.

### **1-1-2-5 Charges exceptionnelles**

Ce chapitre n'est pas comparable à celui de 2019 du fait d'une hausse essentiellement due au transfert de l'excédent du budget d'eau d'un montant de 1 014 325 € (en dépenses), les autres charges exceptionnelles n'étant pas significatives.

## **1-2 Section d'investissement**

### **1-2-1 Recettes d'investissement**

| <b>Libellé</b>           | <b>BP 2020</b>    | <b>CA 2020</b>    |
|--------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>FCTVA-TLE-RESERVE</b> | <b>6 232 023</b>  | <b>6 363 183</b>  |
| <b>SUBVENTIONS</b>       | <b>2 760 000</b>  | <b>660 301</b>    |
| <b>EMPRUNTS</b>          | <b>5 600 000</b>  | <b>2 500 000</b>  |
| <b>AMORTISSEMENTS</b>    | <b>1 636 000</b>  | <b>1 636 151</b>  |
| <b>AUTOFINANCEMENT</b>   | <b>2 920 000</b>  |                   |
| <b>CESSIONS</b>          | <b>100 000</b>    |                   |
| <b>TOTAL</b>             | <b>19 248 023</b> | <b>11 159 635</b> |

Les recettes totales d'investissement s'élèvent à 11 159 635 € sachant qu'il faudrait neutraliser l'autofinancement et les recettes de cessions qui, prévues au budget primitif, ne font pas l'objet d'une réalisation au compte administratif.

#### **1-2-1-1 Dotations, fonds divers et réserves**

Il s'agit du FCTVA pour 679 246 €, de la taxe d'aménagement pour 340 914 € et de l'affectation du résultat de 2019 pour un montant de 5 343 023 €.

#### **1-2-1-2 Subventions**

Les subventions d'investissement prévues pour 2 760 000 € n'ont été encaissées que pour 660 301 €. Les écarts proviennent de l'espace sportif des Jacquins prévus pour 256 000 € et le clos Sainte Eugénie pour 107 000 € et non terminés au 31 décembre, les remparts du Calvaire pour 1 370 000 € et l'école primaire de Moingt pour 150 000 € dont les acomptes ont été perçus début d'année 2021.

Parmi les subventions encaissées, il faut noter que l'Etat a contribué pour 200 146 € notamment avec la DETR pour le stade de la Madeleine, les vestiaires du stade de Montplaisir, le préau de l'école de Moingt. S'y ajoutent les études Cœur de ville ainsi que le bonus écologique de l'achat d'un véhicule électrique.

La Région a versé 139 180 € (façade mairie annexe de Moingt, pelouse synthétique du stade de la Madeleine, changement du sol du gymnase Daval et réfection des vestiaires du stade Montplaisir. Le Département a versé quant à lui 80 000 € pour les vestiaires du stade de Moingt.

Les amendes de police se sont élevées à 10 655 € pour une prévision de 50 000 €, leur montant étant toujours incertain et variable.



### **1-2-1-3 Emprunts**

Un seul emprunt a été contracté pour 5 500 000 € mais seuls 2 500 000 € ont été mobilisés sur l'exercice 2020.

Ce financement bancaire fait l'objet d'une durée de 20 ans avec un taux fixe de 0,48 %.

### **1-2-2 Dépenses d'investissement**

| <b>Libellé</b>                    | <b>BP 2020</b>      | <b>CA 2020</b>     |
|-----------------------------------|---------------------|--------------------|
| <b>RESULTAT INVEST REPORTE</b>    | <b>3 427 039 €</b>  |                    |
| <b>EMPRUNT REMB DETTE CAPITAL</b> | <b>692 000 €</b>    | <b>572 018 €</b>   |
| <b>IMMOBILIS INCORPORELLES</b>    | <b>2 170 786 €</b>  | <b>1 270 633 €</b> |
| <b>TRAVAUX ACQUISITIONS</b>       | <b>12 442 198 €</b> | <b>6 770 979 €</b> |
| <b>SOUS TOTAL</b>                 | <b>18 732 023 €</b> | <b>8 613 630 €</b> |
| <b>OPERATIONS D'ORDRE</b>         | <b>516 000 €</b>    | <b>512 150 €</b>   |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>19 248 023 €</b> | <b>9 125 780 €</b> |

#### **1-2-2-1 Emprunts et dettes assimilés**

Cette section concerne uniquement le remboursement du capital des différents emprunts pour 572 018 €. L'écart avec la prévision s'explique par une mobilisation d'emprunt qui n'a pas été nécessaire sur cet exercice.

#### **1-2-2-2 Immobilisations incorporelles**

Cette section se décompose en deux parties :

- Immobilisations incorporelles : 176 941 € de dépenses ont été effectuées dont 39 760 € d'achat de logiciels et 127 482 € d'études relatives à l'opération Cœur de ville.
- Subventions d'équipement versées : 1 093 792 €. Ces dépenses concernent des fonds de concours à divers organismes : à Loire Forez Agglomération avec le remboursement des avances du cercle vertueux d'économie d'énergie pour 6 250 € et le fonds de concours voirie pour 418 000 €, au SIEL pour des travaux d'électrification et d'enfouissement de réseaux pour 487 216 € et à Loire Habitat pour les travaux sur le quartier de Beauregard pour 100 000 €.

### **1-2-2-3 Travaux et acquisitions**

Il s'agit de la partie la plus importante des dépenses d'investissement avec 6 770 979 € ce qui représente un taux de réalisation de plus de 54 %.

Les travaux peuvent être distingués en plusieurs parties :

Aménagements des terrains : réfection du mur du cimetière pour 59 741 € et de reprises de tombes pour 22 146 €. Les remparts du Calvaire font l'objet d'une dépense de 2 106 137 €.

Hôtel de ville : les travaux d'isolation, d'électricité et de chauffage de l'Office du tourisme ont atteint la somme de 85 585 € et la réfection des fenêtres de la mairie de Moingt pour 6 600 €.

Ecoles : 442 128 € ont été dépensés notamment pour la création du préau de l'école de Moingt pour 233 858 €, le solde des dépenses de l'école maternelle de Beauregard et la création de la classe UEMA pour 93 369 €. L'école du Chemin rouge a fait l'objet de travaux d'accessibilité et d'aménagement de la cuisine pour 65 502 €.

Bâtiments sportifs : 1 009 351 € ont été dépensés pour, notamment, la construction de l'espace sportif des Jacquins pour 774 797 €, la fin des travaux des vestiaires du stade de Montplaisir pour 138 135 € et 41 132 € au gymnase Soleillant avec des reprises de bardages, pignons et achat d'une autolaveuse.

Bâtiments à vocation culturelle : 138 081 € ont été dépensés au musée avec la réfection des bureaux et celle de la façade extérieure.

Le site de Sainte Eugénie avec l'aménagement du parc pour 514 250 €.

Autres sites : les principales dépenses concernent la réhabilitation du FJT pour la partie des travaux incombant à la ville avec 353 543 €, celle de l'espace Alexis de Tocqueville (ex TGI) pour 297 387 €, du bâtiment Montalembert pour 94 772 € et du centre social pour 86 700 € avec le changement de chaudière et des fenêtres.

Travaux de voiries : 900 606 € ont été dépensés avec 213 046 € de diverses réfections de chaussées, 139 550 € pour l'ilot central de Moingt, 133 193 € d'achat de terrains et 116 555 € d'achats de mobiliers et signalisations urbaines. La fin des travaux de l'aménagement des quais de l'Astrée s'est élevée à 69 496 €. La vidéo surveillance (Chavassieu et terrain Volle et réparations de caméras) a coûté 50 638 €.

Véhicules et matériels : le matériel de transport a été renouvelé à hauteur de 232 247 € dont 139 260 € pour l'acquisition d'une balayeuse. Le matériel nécessaire aux divers services a été acquis pour la somme de 41 474 €.

## 2/ COMPTES ADMINISTRATIFS DES BUDGETS ANNEXES

### 2-1 Budget du FRPA

#### 2-1-1 Section de fonctionnement

| Chapitre              | Libellé                             | BP 2020        | CA 2020        |
|-----------------------|-------------------------------------|----------------|----------------|
| 74                    | DOTATIONS ET PARTICIPATIONS         | 78 000         | 82 214         |
| 75                    | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 692 735        | 646 018        |
| 77                    | PRODUITS EXCEPTIONNELS              |                | 2 463          |
|                       | EXCEDENT REPORTE                    | 2 265          |                |
| <b>TOTAL RECETTES</b> |                                     | <b>773 000</b> | <b>730 695</b> |
|                       |                                     |                |                |
| Chapitre              | Libellé                             | BP 2020        | CA 2020        |
| 011                   | CHARGES A CARACTERE GENERAL         | 420 300        | 406 721        |
| 012                   | CHARGES DE PERSONNEL                | 314 000        | 311 511        |
| 042                   | OPERATIONS D'ORDRE                  | 38 000         | 12 406         |
| 67                    | CHARGES EXCEPTIONNELLES             | 700            | 0              |
| <b>TOTAL DEPENSES</b> |                                     | <b>773 000</b> | <b>730 638</b> |

Le résultat comptable 2020 est à l'équilibre à - 56,40 €.

Ce budget ne s'équilibre pas de lui-même : un recours à un financement par le budget principal de 6 000 € est nécessaire du fait de quelques appartements non loués sur 2020.

Les recettes des loyers s'élèvent à 637 442 €, le taux d'occupation étant de 91,10 %.

Les recettes APL (CAF) versées par les organismes sociaux sont de 44 158 € et dépendent du nombre et de la situation des personnes ayant droit à ces aides.

La subvention, versée pour la troisième année consécutive par le Département pour 19 028 € au titre du Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), concerne le forfait autonomie. Le décalage de versement a été rattrapé en 2020 avec l'encaissement des années 2019 et 2020. Il faut noter que la subvention a été maintenue à son niveau malgré la baisse des frais et du nombre d'animations au cours de l'année 2020.

Les charges à caractère général se sont élevées à 406 721 € et peu de dépassements budgétaires sont constatés, mise à part la consommation d'eau + 3 622 € du fait de la facture de 2019 non reçue sur l'exercice précédent et d'électricité + 11 374 €.

Les autres dépenses sont composées essentiellement des locations immobilières pour 261 451 €, de l'entretien du bâtiment pour 15 493 € et des frais de maintenance pour 7 972 €.

Les charges de personnel s'élèvent à 311 319 € pour une prévision de 314 000 €.

Les opérations d'ordre concernent les dotations aux amortissements pour 12 406 €.

#### 2-1-2 Section d'investissement

Les recettes concernent l'encaissement de cautions lors des arrivées de locataires (11 376 €), l'affectation du résultat 2019 (7 169 €) et les amortissements (12 406 €). Une subvention de 19 881 € de la Carsat a permis de financer les changements de douches et de volets roulants.

Les dépenses concernent des travaux pour 29 794 € : réfection d'appartements (peinture, sol, douches, volets roulants) et la porte d'entrée automatique.

Les autres dépenses concernent les cautions remboursées (17 417 €).

## **2-2 Budget de la Régie des restaurants**

### **2-2-1 Section de fonctionnement**

| Chapitre              | Libellé                             | BP 2020        | CA 2020        |
|-----------------------|-------------------------------------|----------------|----------------|
| 70                    | PRODUITS DE SERVICES                | 634 100        | 520 612        |
| 74                    | DOTATIONS ET PARTICIPATIONS         | 839            | 0              |
| 75                    | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 100 000        | 122 000        |
| 77                    | PRODUITS EXCEPTIONNELS              | 0              | 0              |
| 042                   | OPERATIONS D'ORDRE                  | 2 000          | 2 000          |
|                       | EXCEDENT REPORTE                    | 4 061          |                |
| <b>TOTAL RECETTES</b> |                                     | <b>741 000</b> | <b>644 612</b> |

| Chapitre              | Libellé                            | BP 2020        | CA 2020        |
|-----------------------|------------------------------------|----------------|----------------|
| 011                   | CHARGES A CARACTERE GENERAL        | 275 300        | 224 723        |
| 012                   | CHARGES DE PERSONNEL               | 437 000        | 393 181        |
| 65                    | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 2 000          | 1 568          |
| 67                    | CHARGES EXCEPTIONNELLES            | 1 700          | 1 532          |
| 042                   | OPERATIONS D'ORDRE                 | 25 000         | 24 840         |
| <b>TOTAL DEPENSES</b> |                                    | <b>741 000</b> | <b>645 844</b> |

Le résultat comptable 2020 fait apparaître un déficit de 1 232,14 €.

Ce budget ne s'équilibre pas de lui-même : un recours à un financement par le budget du CCAS et le budget principal à hauteur de 122 000 € est nécessaire et ce du fait de la crise sanitaire avec une baisse significative de la fréquentation.

Les ventes totales de repas s'élèvent à 520 612 € et sont inférieures de 113 488 € à la prévision. Cette diminution est due à la fermeture des cantines et du self durant la période du premier confinement ainsi qu'à la réduction de l'activité les mois suivants.

Le crédit des frais généraux a été consommé à hauteur de 224 723 € pour une prévision de 437 000 €. Cette année il reste un disponible de 50 577 € compte tenu de la fermeture des cantines et du self, les dépenses de produits alimentaires sont en forte diminution.

Parmi les articles en dépassement budgétaire, aucun montant n'est significatif mis à part les « autres services » avec 4 500 € pour une prévision de 1 150 € : il s'agit des prestations de la diététicienne pour 3 960 € qui était comptabilisées en charges de personnel les années précédentes du fait de la convention avec l'hôpital de Montbrison. Cette convention n'ayant pas été renouvelée, les prestations sont désormais directement payées à l'intervenante pour un montant moins élevé.

Les autres dépenses sont composées essentiellement des frais d'électricité 24 078 €, des fournitures d'entretien 8 904 €, des frais d'entretien et de maintenance pour 9 924 €.

Les charges de personnel s'élèvent à 393 181 € pour une prévision de 425 000 €.

Les opérations d'ordre concernent les dotations aux amortissements pour 24 840 €.

### **2-2-2 Section d'investissement**

Les recettes d'un montant total de 28 707 € concernent les amortissements pour 24 840 € et l'affectation du résultat de 2019 pour 3 867 €.

Les dépenses d'un montant total de 6 707 € concernent essentiellement des acquisitions de petits matériels de cuisine pour 4 152 €.

## **2-3 Budget du FJT**

### **2-3-1 Section de fonctionnement**

| Chapitre              | Libellé                             | BP 2020        | CA 2020        |
|-----------------------|-------------------------------------|----------------|----------------|
| 74                    | DOTATIONS ET PARTICIPATIONS         | 34 000         | 32 900         |
| 75                    | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 276 000        | 245 893        |
| 77                    | PRODUITS EXCEPTIONNELS              | 1 132          | 0              |
| 042                   | OPERATIONS D'ORDRE                  | 700            | 660            |
|                       | EXCEDENT REPORTE                    | 5 168          |                |
| <b>TOTAL RECETTES</b> |                                     | <b>317 000</b> | <b>279 453</b> |
| Chapitre              | Libellé                             | BP 2020        | CA 2020        |
| 011                   | CHARGES A CARACTERE GENERAL         | 58 600         | 49 028         |
| 012                   | CHARGES DE PERSONNEL                | 200 000        | 193 129        |
| 65                    | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE  | 200            | 0              |
| 66                    | CHARGES FINANCIERES                 | 5 000          | 2 538          |
| 67                    | CHARGES EXCEPTIONNELLES             | 1 500          | 0              |
| 042                   | OPERATIONS D'ORDRE ET IMPREVUS      | 51 700         | 637            |
| <b>TOTAL DEPENSES</b> |                                     | <b>317 000</b> | <b>245 332</b> |

Le résultat comptable 2020 fait apparaître un excédent de 34 120,78 €.

Ce budget ne s'équilibre pas de lui-même : un recours à un financement par le budget principal à hauteur de 200 000 € est nécessaire et ce du fait de la crise sanitaire avec une baisse significative de la fréquentation.

Les recettes d'hébergement s'élèvent à 45 893 € pour une prévision de 60 000 €, la crise sanitaire ayant eu un impact direct sur la fréquentation, le taux d'occupation s'établissant à 26 %. Les encaissements APL provenant de la CAF sont de 32 900 € et se rapprochent de la prévision de 34 000 €.

Les frais généraux sont de 49 028 € pour une prévision de 58 600 € avec pour principales dépenses l'électricité pour 18 967 €, l'eau pour 5 067 € et le loyer de l'immeuble (propriété de Loire Habitat) pour 11 825 €, les autres dépenses n'étant pas significatives.

Les charges de personnel s'élèvent à 193 129 € pour une prévision de 200 000 €.

Les charges financières relatives aux intérêts d'emprunts se sont élevées à 2 292 €.

Les opérations d'ordre concernent les dotations aux amortissements pour 637 €.

### **2-3-2 Section d'investissement**

Les recettes concernent les amortissements pour 637 € et des avances sur subventions d'investissement pour 63 288 € ainsi que le déblocage partiel d'un emprunt pour 1 120 800 € (700 000 € de la Caisse des Dépôts et 420 800 € d'Action Logement).

Les dépenses concernent le remboursement de cautions lors des départs des locataires pour 3 079 €.

Les études et les travaux du futur FJT ont été payés pour 2 252 652 €. Les remboursements d'emprunt se sont élevés à 26 038 €.

## **2-4 Budget du Théâtre des Pénitents**

### **2-4-1 Section de fonctionnement**

| Chapitre              | Libellé                             | BP 2020        | CA 2020        |
|-----------------------|-------------------------------------|----------------|----------------|
| 70                    | PRODUITS DE SERVICES                | 127 000        | 42 840         |
| 74                    | DOTATIONS ET PARTICIPATIONS         | 113 065        | 117 000        |
| 75                    | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 450 000        | 450 000        |
| 77                    | PRODUITS EXCEPTIONNELS              | 2 000          | 900            |
| 042                   | OPERATIONS D'ORDRE                  | 5 200          | 5 181          |
|                       | EXCEDENT REPORTE                    | 109 735        |                |
| <b>TOTAL RECETTES</b> |                                     | <b>807 000</b> | <b>615 921</b> |

| Chapitre              | Libellé                     | BP 2020        | CA 2020        |
|-----------------------|-----------------------------|----------------|----------------|
| 011                   | CHARGES A CARACTERE GENERAL | 434 000        | 308 053        |
| 012                   | CHARGES DE PERSONNEL        | 275 000        | 274 103        |
| 67                    | CHARGES EXCEPTIONNELLES     | 40 000         | 16 850         |
| 042                   | OPERATIONS D'ORDRE          | 58 000         | 20 028         |
| <b>TOTAL DEPENSES</b> |                             | <b>807 000</b> | <b>619 034</b> |

Le résultat comptable 2020 est pratiquement à l'équilibre et fait ressortir un léger déficit de 3 113,09 €.

Ce budget ne s'équilibre pas de lui-même : un recours permanent à un financement par le budget principal à hauteur de 450 000 € est nécessaire. Par ailleurs, du fait de la crise sanitaire et de la baisse significative de la fréquentation, les recettes de billetterie s'effondrent à 47 220 € pour une prévision de 127 000 €.

La subvention de la Région a été maintenue à 60 000 € tout comme celle du Département de la Loire maintenue à 32 000 € Il a été encaissé pour 10 000 € pour le festival des Poly'sons (Sacem 7 500 € et 2 500 € Crédit Agricole) et 15 000 € de LFa pour les spectacles hors les murs et programmes de médiation.

La réalisation du chapitre 011 relative aux frais généraux est de 308 053 €. La chute des dépenses est liée à la fermeture du théâtre liée à la crise sanitaire et à un nombre non négligeable de spectacles annulés.

Les achats de spectacles s'élèvent à 167 063 €. Les dépenses directement liées aux spectacles (alimentation, locations de matériel, hébergements, gardiennage et droits d'auteurs) suivent la même tendance avec une forte diminution.

Les charges de personnel, d'une prévision de 275 000 €, ont été payées à hauteur de 274 103 €. Elles n'ont pas été diminuées du fait de la crise sanitaire : les agents, titulaires, ont continué à être payés (le dispositif de chômage partiel n'existant pas dans la fonction publique territoriale). Les dépenses de salaires des intermittents du spectacles sont principalement concentrées sur le festival des Polysons en janvier et février 2020, la ballade des Polysons en juin, le concert de Cali en septembre : ces manifestations se sont déroulées soit avant le confinement soit après.

### **2-4-2 Section d'investissement**

Les recettes s'élèvent à 35 960 € : les amortissements pour 20 028 €, une subvention de la Région pour 8 000 € pour le matériel de scène et l'affectation du résultat 2019 pour 7 931 €.

Les dépenses s'élèvent à 66 626 € et concernent des travaux sur le bâtiment pour 19 246 €, du matériel informatique pour 6 793 € et du matériel de scène et sonorisation pour 34 841 €.